

LE SITOM A DÉMÉNAGÉ À MONTAGNY NOUVELLE ADRESSE :

Parc du Baconnet
250 Allée des sapins.
69700 Montagny

Depuis le 14 octobre les services du SITOM occupent un bâtiment nouvellement construit.

Les numéros de téléphone et les adresses mail sont inchangés

Ce bâtiment est très économe en énergie puisqu'il est isolé avec des matériaux biosourcés ou issus du recyclage des textiles.

Il répond à la RT 20 20.

Il est couvert de panneaux photovoltaïques et la production sera autoconsommée sur les locaux et par la borne électrique de recharge des véhicules

Le mobilier pour la salle de réunion et autres espaces à meubler est de deuxième main (réemploi)



QUE CONTIENNENT RÉELLEMENT LES ORDURES MÉNAGÈRES DU SITOM : L'ÉCO- ORGANISME LEKO MÈNE SON ENQUÊTE

Une analyse fine des déchets déposés dans les bacs gris a été menée en juin 2024

Des emballages en plastique, en métal, en verre mais aussi des vêtements, des chaussures (25%) ... ont été retrouvés dans les bacs gris

Ces emballages (verre, cartonnette, plastique rigide et souple, métal) et les textiles sont des déchets qui disposent de contenants dédiés pour être valorisés

Il ne faut absolument pas incinérer des emballages qui doivent être recyclés (papiers, cartonnettes, aluminium, canette métal, plastique)

25% de biodéchets (épluchures, restes alimentaires) sont également déposés dans les ordures ménagères au lieu d'être compostés

Au total, sur le SITOM, 7 500 tonnes de déchets sont incinérées au lieu d'être valorisées

Ce mauvais geste et ce manque de participation a un coût :

- Le montant de ces erreurs s'élève à **750 000 €** d'incinération non justifiée
- La non valorisation des emballages et papiers a généré une perte de **275 000 € de revente** de ces matériaux
- La non valorisation des emballages et papiers a produit une perte de **888 750 € de soutiens financiers** de l'éco organisme chargé des emballages

Au total, ce mauvais geste de tri provoque 1 913 750 € de coûts supplémentaires en incinération ou enfouissement

Cette pratique participe grandement à l'augmentation du prix du service public de gestion des déchets.

La réduction des ordures ménagères et un tri des emballages et des papiers plus efficace sont nécessaires pour mieux gérer les déchets, surtout dans un contexte bien difficile en raison:

- d'une part de l'augmentation des coûts de l'incinérateur
- Et d'autre part de l'augmentation des coûts de l'énergie des véhicules de collecte qui font entre 60 et 100 LITRES aux 100 KM

LE SITOM TRAVAILLE POUR DÉVELOPPER LE TRI HORS FOYER

Le SITOM en collaboration avec les services techniques de ville de Saint-Symphorien-d'Ozon ont caractérisé les corbeilles de la commune.

Qu'est-ce qu'une caractérisation : c'est une analyse fine du contenu des poubelles

Le lundi 16 septembre le Président du SITOM, René MARTINEZ et les services ont collecté le contenu des 50 corbeilles de ville installées sur le domaine public : dans le centre-ville, devant les écoles, dans les parcs devant les équipements publics...

195 kg de déchets ont été collectés.

Ces déchets ont été triés en 4 catégories :

- Emballages et papiers recyclables
- Verre
- Biodéchets
- Ordures ménagères



Le constat est le suivant : sur les 195 kilos ramassés, uniquement 126 kilos sont de réelles ordures ménagères (déjections canines, ...) à déposer dans les corbeilles de ville

- 22% d'emballages et de papiers recyclables ont été déposés à tort dans les corbeilles de villes
- Ces emballages et papiers recyclables auraient dû être déposés dans des bacs jaunes ou silos jaunes afin d'être valorisés et recyclés
- 13% de verre ont été déposés dans les ordures ménagères alors que le verre se recycle à l'infini si on les dépose dans les silos « verre »
- 3 % de biodéchets ont été déposés dans ses corbeilles de ville (pains ...)

Le tri ne doit pas se faire uniquement à la maison : il doit également se faire dans la rue A titre expérimental, le SITOM va travailler avec la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon et de l'Ozon pour offrir aux habitants la possibilité de trier facilement leurs déchets sur le domaine public

LE GAZ VERT ET SES PERSPECTIVES

Par ses points de collecte des biodéchets, le SITOM participe activement à la transition énergétique en facilitant notamment la production de gaz vert. Les biodéchets déposés par les habitants dans les bornes d'apport volontaire sont collectés pour être revalorisés.

Il y a ainsi une valorisation matière (retour au sol) et une valorisation énergétique avec la production de gaz vert via le processus de méthanisation.

Depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets a été rendu obligatoire pour les professionnels et les particuliers. Ce tri est un enjeu essentiel puisqu'il permet de réduire le bilan carbone du secteur des déchets, de permettre un retour au sol (via le compost ou le digestat) et de produire du gaz vert.

Cette énergie est ainsi produite localement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage, de bio-déchets. Elle se place telle une alternative au gaz naturel et est considérée comme une énergie renouvelable. Elle conserve les mêmes caractéristiques que le gaz naturel et est donc parfaitement adaptée aux équipements gaz et notamment aux chaudières existantes.



En juillet 2024, près de 700 sites de production de gaz vert sont déjà raccordés au réseau de gaz, représentant 12,33 TWh/an de capacité installée, soit la puissance de plus de 2 réacteurs nucléaires !

Le développement du gaz vert répond à de nombreux enjeux, notamment autour de l'économie circulaire. Il permet de soutenir une agriculture durable, de dynamiser les territoires ruraux, de renforcer notre indépendance énergétique.

La place du gaz vert dans le mix énergétique est un véritable levier pour atteindre les objectifs nationaux de neutralité carbone en 2050 selon les experts.

LE COIN DES CONCOURS ORGANISÉS PAR LE SITOM

En 2024, le conseil municipal des enfants de Millery a gagné un prix au **CONCOURS ORGANISÉ PAR LE SITOM AUPRÈS DE TOUS LES CME LA CCVG.**

Leur projet : réemployer des jeux et jouets en bon état au profit de nécessiteux

Ce projet en collaboration avec le SITOM et Emmaüs Mornant s'est mis en place en septembre et pour une durée de 2 mois sur les déchetteries de Brignais, Saint-Laurent-d'Agny et Mornant dotées d'un espace réemploi

A partir de septembre de 2024 et pour une durée de 2 mois le SITOM collectera vos dons en déchetterie ! Emmaüs Mornant collectera vos dons de jeux et de jouets pour redonner le sourire aux enfants dans le besoin. Mettez en sacs vos dons pour les protéger.

Comme cela avait été fait sur la CCPO en 2023, par le CMJ de Chaponnay dans le cadre du concours organisé sur la CCPO, les enfants de Millery sont allés au bout de leur projet.

Ils ont construit avec l'aide des services techniques de Millery une jolie cabane pour recueillir les jouets non utilisés des habitants de la commune



En 2025, le concours sera organisé pour les CME et CMJ de la COPAMO

CONCOURS « CRÉATION D'OBJET A BASE DE TEXTILES

Le SITOM a organisé pendant l'été un concours de création d'objets au sein des établissements périscolaires et auprès du grand public des 23 communes

Les deux centres de loisirs de Ternay et Communay ont répondu favorablement et ont travaillé sur la thématique du réemploi des textiles



Le grand public a également participé en réalisant des sacs et des vides poches avec des vêtements ou du linge de maison usagés



Tous les TLC usagés (Textiles, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire. Selon leur état, les TLC seront réutilisés, recyclés ou valorisés.